

Concours externe d'accès à la 4EME CATEGORIE des professeurs des étab privés SESG option A GESTION DE

L'ENTREPRISE

Epreuve écrite disciplinaire (Épreuve commune/epreuve écrite 1)

Concours/Examen : Externe RPA / 1^{ère} cat Épreuve : 1 N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : SES G Option A Option d'entreprise

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

PARTIE 1 : EVALUATION DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ENTREPRISE.

1. PERFORMANCE ECONOMIQUE

1.1. Analyse de la marge brute 2021 du GAEC DUPIN.

Pour commencer l'analyse de la marge brute, on peut voir dans un premier temps que les produits d'activité du GAEC sont bien supérieurs à ceux du groupe de référence : 613 €/1000L contre 415 €/1000L (groupe), soit + 208 €/1000L. Cet excellent résultat s'explique principalement par une très bonne valorisation des cultures de vente avec des produits végétaux de 239 €/1000L alors que la référence groupe est à 30 €/1000L. En effet, sur cette exploitation, le système laitier est plutôt intensif avec une SFP inférieure au groupe et un chargement VL/SFP de 1,23 quand celui du groupe est de 0,84. Ici, la priorité est donnée aux cultures de vente et cela se traduit dans les produits d'activité. Il serait intéressant de connaître la commercialisation de ces cultures pour approfondir l'analyse. Pour compléter l'analyse des produits d'activité, on peut noter les achats d'animaux bien supérieurs à ceux du groupe de référence, donc un renouvellement

important pour une meilleure productivité.

Concernant les charges opérationnelles, on note que les charges d'approvisionnement du GAEC sont supérieures à celles du groupe (+42€/1000L), compensées par une bonne maîtrise des autres charges et charges externes (-31€/1000L). Côté charges d'approvisionnement, on remarque que les produits^{de} défense des végétaux sont bien supérieurs à ceux du groupe (+36€/1000L) ce qui conforte l'hypothèse de priorité donnée aux cultures de vente. Au final, les charges opérationnelles sont très bien maîtrisées au GAEC (quasiment égales à celles du groupe) ce qui permet d'obtenir une marge brute globale du GAEC nettement supérieure à celle du groupe (+197€/1000L).

1.2. Calcul de la valeur ajoutée du GAEC DPAIN.

$$\begin{aligned} VA &= PB - CS \text{ matériel (hors DAP)} - CS \text{ Bâtiment (hors DAP)} \\ &\quad - CS \text{ Foncier (hors taxe foncière et DAP)} - \text{Frais Généraux (hors DAP)} \\ &= 209\,301 - 55\,205 - 3312 - 35\,284 - 23\,762 \\ &= 91\,833 \text{ €} \end{aligned}$$

1.3. Analyse de la valeur ajoutée du GAEC DPAIN

La valeur ajoutée est un indicateur économique qui représente l'efficacité de l'exploitation, c'est-à-dire est-ce que les produits de l'exploitation couvrent les charges de fonctionnement. En d'autres termes, est-ce que l'exploitation est rentable

grâce à son activité ^{agricole} proprement dite. On calcule fréquemment la ratio JA/PR pour analyser cette performance. Ici, on trouve un ratio JA/PR = 28%, ce qui satisfaisant, la norme étant à ≈ 30%. Ce résultat est d'autant ^{plus} satisfaisant que la référence ~~group~~ donnée en annexe 4 annonce 12%.

1.4. Intérêts & limites de la valeur ajoutée.

Ce critère économique parle souvent aux agriculteurs car il est assez facile à comprendre et facile à comparer. En second, on peut noter qu'il est incomplet car l'exploitation peut avoir une très bonne JA et un EBE ~~après~~ ^{après} les charges de personnel et un résultat d'exercice négatif à cause des charges financières. La JA ne prend pas en compte la rémunération du travail et les subventions.

1.5 Analyse de l'EBE / GAEC

Ref. gpe

EBE_c 2021 = 137 988 €.

EBE_c / 1000L = 256 €

EBE_c / la SAU = 1 048 €

EBE_c / (prod vendue et stockée + Subv) = 32%

115 € ++

489 € +++

22% ++

L'EBE a 3 fonctions : il doit couvrir les annuités (+ FF CT), les mouvements pûces et laisser une marge de sécurité idéalement de l'ordre de 50% des DAP.

Ici, les annuités du GAEC en 2021 sont de 42 533 € + 2133 €, les mouvements pûces sont 50 653 € [CCA_m - (CCA_{m-1} + Res dist. N-1) + Rémunération associés]. Soit une marge de sécurité de

42 669 €, soit 73 % des DAP. Ici la marge de sécurité est très satisfaisante, idem pour les autres ratios qui sont tous supérieurs à la référence groupe, en particulier celui de l'efficacité économique EBE / (Prod vendue et stockée + Salav) de 32 % (norme à 30 %) pour le GAEC quand le groupe est à 22 %. En conclusion, le niveau d'EBE de cette exploitation est très satisfaisant.

1.6. Calcul p₀ d'équilibre (PE).

Produits d'exploitation has laüt = 163 084 €

CO = 121 906 €

CS = 216 882 €

Produits + Vente lait = CO + CS

$$+ \text{Vente lait} = 121\,304 + 216\,832$$

Vente lait = 175 702 €

$$540000 \times PE = 175 \text{ TON}$$
$$PE = 0,325 \times 1000 \text{ L} = \underline{325 \text{ €} / 1000 \text{ L}}$$

1.7. Analyse Prin d'équilibre.

Ici, on trouve un prix d'équilibre pour le GPEC en 2021 de 325 €/1000L. Le graphique en annexe 3 nous montre l'évolution du prix du lait depuis 2017 à 2022. La cote du prix du lait oscille entre 300 et 350 €/1000L jusqu'en 2021 avant de décrocher en 2022 à 322 €/1000L en fév. 2022 contre 342 €/1000L en 2021.

Concours/Examen : PLPA / 4^{ème} catégorie Ext. Épreuve : 1 N° sujet :
 Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : SES G Option A Geo Entreprise

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Suite 1.7 analyse Prio équilibre.

Le prio d'équilibre pour la GAEC en 2021 est donc en dessous de la moyenne 2021 mais la marge de manœuvre est faible (17pts)
 En revanche, comparée à l'ensemble des prio en 2022, l'écart s'élargit (57 pts) et donne de l'oxygène à l'exploitation, si tant est qu'elle maîtrise bien ses charges.

2. Performance financière.

1.8. Calcul FR, BFR, TN en 2021.

$$\begin{aligned} \bullet \text{ FR} &= (CP + ELDT + IC + CCA) - AI \\ &= (297\,568 + 190\,194 + 1239 + 229\,582) - 404\,658 \\ &= \underline{313\,922 \text{ €}} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \bullet \text{ BFR} &= (AC - Disp) - (\text{Dettes non financières} - CCA) \\ &= 281\,983 - 102\,631 \\ &= \underline{179\,352 \text{ €}} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \bullet \text{ TN} &= TA - TP = 144\,092 - 9520 = \underline{134\,572 \text{ €}} \\ \text{ou } \text{FR} - \text{BFR} &= 313\,922 - 179\,352 = \underline{134\,570 \text{ €}} \end{aligned}$$

5. / 16.

1.9. Analyse niveau d'endettement GAEC

- $TEG = \text{Dettes hors CCA} / \text{Total passif} = 37\%$
- $\text{Autonomie financière} = \text{Capitaux Perm} / \text{Total Passif} \times 100 = 88\%$
- $\text{Dettes fin} / \text{Total dettes hors CCA} = 66\%$

Le GAEC DUPIN est endetté modérément; en effet les dettes hors CCA représentant 37% du passif quand la norme à ne pas dépasser est 50% et la dette est essentiellement bancaire (66%). Le GAEC dispose de capitaux permanents importants, avec des CCA élevées et des capitaux propres solides. La situation est plutôt saine, à surveiller: la réputation des CCA, notamment avec le projet de déput à la retraite de Maxime.

1.10. Analyse financière du GAEC. (Ratios calculés ci-dessus)

$TEG = 37\%$ / $\text{Autonomie fin} = 88\%$ / $\text{Dettes fin} / \text{Total dettes hors CCA} = 66\%$

La situation financière du GAEC est satisfaisante. En effet, le GAEC dispose d'un FR élevé avec un haut de Bilan bien structuré, les immobilisations sont financées durablement avec des capitaux propres élevés et des emprunts bancaires modérés. A noter toutefois des CCA élevées, un danger pour l'équilibre financier.

si l'un des associés est amené à partir. L'endettement bancaire est maintenu à un bon niveau (37% par une norme à 50%). Le BFR est positif et bien couvert par le FR, permettant de dégager une Trésorerie nette excédentaire (+ 134 570 €). Le Bilan est équilibré et la situation financière paraît saine.

1.11. Points forts & faibles du GAEC.

• Points forts : Bonne rentabilité de l'atelier cultures de vente

- EBE assure ses 3 fonctions.

- Equilibre financier sain

• Points faibles : système d'élevage intensif

- CCA élevées.

- Atelier VL en équilibre faible avant hausse du prix du lait.

PARTIE 2 : CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DROIT DE L'ENTREPRISE.

2.1. Notion de multifonctionnalité de l'agriculture.

On parle de multifonctionnalité de l'agriculture lorsque l'on fait référence aux différentes fonctions que remplissent l'agriculture ; à savoir fonction productive ; fonction résidentielle ; fonction récréative et touristique et enfin fonction de préservation de l'environnement. En premier lieu, la fonction élémentaire de l'agriculture est de produire des denrées alimentaires pour nourrir la population.

Cette fonction est rémunérée par la vente des produits agricoles. La seconde fonction de l'agriculture est résidentielle. Cette dernière consiste dans l'hébergement et tous les services liés au quotidien des habitants. La troisième fonction, récréative et touristique consiste à utiliser l'espace rural comme espace de loisir et tourisme. Cette fonction se développe énormément ces dernières années et offre aux agriculteurs une diversification des revenus intéressante. Enfin la fonction de préservation de l'environnement de l'agriculture est souvent minime, voire ignorée et dans tous les cas non-rémunérée alors que l'agriculteur est bien au cœur de l'entretien et de la préservation de l'espace naturel.

2.2. Notion de développement durable

On parle de développement durable lorsque l'on développe un projet alliant 3 piliers : environnement, économie et aspect social. En effet, aujourd'hui, on s'attache à valoriser les projets sursur de l'environnement avec une demande et des certifications adaptées, des projets économiquement viables et rentables et enfin des projets qui valorisent la dimension humaine sociale de notre société en intégrant par exemple des personnes en situation d'handicap ou encore en valorisant des savoir-faire locaux. Il s'agit là de durabilité sur le long-terme et de donner du sens sur ces 3 dimensions à chaque projet de développement.

Concours/Examen : Extorne 1^{ère} cat / PLPA Épreuve : 1 N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : SES G Option A Option entreprise

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

2.3. Points saillants de la future PAC 2023 - 2027.

Dans la nouvelle PAC, les DPB sont devenus des Aides aux Revenus agricoles, la nouvelle mesure de la PAC insiste sur la notion d'agriculteur actif dans les règles de conditionnalité. Le budget et l'obtention des éco. régimes sont renforcés dans la nouvelle version de la PAC. On dit qu'il s'agit d'un "verdissement" de la PAC mais en réalité pas tant que ça. Les aides jeunes agriculteurs sont renforcées, les MAEC sont maintenues avec de nouvelles définitions et formes d'actions environnementales.

2.4. Mécanismes d'intervention de la PAC.

La PAC (Politique Agricole Commune) a été mise en place à la fin de la 2^{ème} guerre mondiale dans un but d'autonomie alimentaire et de pacification. En effet, à la sortie de la guerre, le peuple a faim et les enjeux agricoles sont à la production de masse pour atteindre l'autonomie alimentaire. A cette époque, la PAC garantit les prix agricoles et subventionne la mécanisation. C'est une phase d'industrialisation de l'agriculture car il faut produire beaucoup et vite. Le mécanisme marche tellement bien que l'on passe

en surproduction dans les années 80. Avec nouveau virage pour la PAC, on réduit les aides et on met en place les quotas laitiers par exemple pour réduire la production et surtout l'agriculture se tourne vers l'international pour commercialiser les excédents de production. A cette époque, on essaie de réguler l'offre alimentaire pour éviter la chute des prix et le gaspillage alimentaire. Dernière phase marquante de la PAC dans les années 2000 avec le verdissement et la prise de conscience écologique.

2.5. Avantages et inconvénients du bail rural à long terme

La signature d'un bail rural à long terme garantit au locataire du bail une exploitation pacifique dans le temps du dit-terrain en question. Cela permet à l'agriculteur d'exploiter sereinement et durablement des terres agricoles sans avoir à investir financièrement (rien à l'installation) et en créant des charges (fermage) dans le compte de résultat et ainsi diminuer le résultat d'exercice et donc les impôts. Tout bénéfique au locataire, le bail à long terme permet au propriétaire d'entretenir ses terres agricoles mais l'inconvénient réside principalement lors de la vente de ces terres agricoles. D'une part, le fermier est prioritaire lors de la vente et d'autre part, si le fermier ne peut pas acheter, il faut trouver un acheteur qui accepte le fermier (acheteur investisseur).

2.6. Choix du GFA familial

La famille DUPIN a fait le choix de créer un GFA avec le foncier. Les associés du GFA sont les mêmes que ceux du GAEC qui exploite les terres. Le choix est judicieux car cela permet d'une part de faciliter la transmission du foncier (part de GFA vs terres agricoles) et d'autre part cela permet de créer des charges par le GAEC (charges de mise à disposition et fermage) et donc de défiscaliser. Il serait intéressant de savoir s'il y a d'autres enfants du couple et quel patrimoine a été placé dans le GFA (autres que les terres agricoles).

PARTIE 3 : RAISONNEMENT D'UN PROJET D'EVOLUTION DU SYSTEME D'EXPLOITATION ET SES CONSÉQUENCES.

3.1. Choix du maintien du GAEC.

Le GAEC permet de fonctionner comme une exploitation familiale tout en séparant patrimoine privé et professionnel. La transmission sera d'autant plus réussie si les aspects juridiques, fiscaux et sociaux sont préparés. Le rachat de parts sociales du père par le fils est logique et bien encadré : un nb de parts x prix. Le GAEC peut fonctionner avec 2 associés (min) et peut permettre à quelqu'un d'externe d'intégrer la société si tant que ce soit le vœu des associés (mais il faudra y penser car Chantal, la mère de Maxime a 55 ans). Enfin le GAEC est le seul statut social à bénéficier du principe de transparence et il est possible d'avoir un salaire.

3.2. Fonctionnement des comptes courants associés.

L'une des particularités des sociétés agricoles est l'existence de comptes courants associés. En effet, lorsque des associés créent une société agricole, on crée un compte courant associé (CCA) par associé. Les CCA peuvent être débiteurs : les associés doivent de l'argent à la société (exemple : capital non versé ou en attente de versement, prélèvements fixes, paiement cotisations sociales exploitant). Il est préférable que les CCA débiteurs soient soldés à la clôture de l'exercice mais cette situation est tolérée en agriculture (impossible en société commerciale). La plupart du temps, les CCA sont créditeurs, c'est à dire que la société doit de l'argent aux associés (exemple : résultat distribué et non versé, ~~avance~~ avance des associés de trésorerie...). Là encore il est primordial de surveiller l'évolution des CCA, voire de les solder à chaque fin d'exercice (si la société a la trésorerie) car cette somme peut être réclamée à tout moment par les associés fragilisant l'équilibre financier de la société.

3.3 Conséquences départ à la retraite M. DUPIN père

Proxime DUPIN part à la retraite = fait valoir ses droits à la retraite. Il ne peut plus être associé dans le GAEC car il faut obligatoirement être associé exploitant. Donc cela signifie que les associés restant lui rachètent ses parts sociales ($\frac{1}{3}$) et que le GAEC lui rembourse les CCA (soit 176 027 €). Cela peut se faire dans le temps avec l'accord des associés et surtout de l'intéressé, sinon la société va devoir puiser dans sa trésorerie ou emprunter pour rembourser les CCA de l'associé sortant.

Concours/Examen : Externe PLPA / 4^{ème} cat. Épreuve : 1 N° sujet :
Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : SES G. Option A Gestion entreprise

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

3.4. Caractéristiques CD.

Le Contrat à Durée Indéterminée est un contrat qui ne prévoit pas de fin de contrat. Il offre ainsi la garantie au salarié d'avoir un emploi stable et à l'employeur une certaine fidélité des salariés. Le contrat CD coûte moins cher à l'employeur en terme de cotisations de fin de contrat. Juridiquement, il est difficile de mettre fin à un CD, il faut qu'il y ait fautes répétées, du salarié, que les fautes aient été notifiées par écrit, avec accusé de réception, etc... à savoir la majorité des procédures de licenciement se terminent au Tribunal des Prud'hommes et la loi est en faveur des salariés. En revanche, ce contrat permet au salarié une stabilité et une assurance d'un emploi sur le long terme et facilite souvent l'accès à la propriété et l'installation dans la vie en société (maison, mariage, enfant, etc).

du sachar

3.5 Financement des parts sociales

Mathias a 35 ans et n'a pas d'emploi à titre privé. Il dispose donc d'une bonne capacité d'endettement et a tout intérêt à acheter ~~les~~ les parts sociales de son frère via un financement bancaire à titre privé. Il serait intéressant d'étudier

13/16.

également une éventuelle donation du père au fils, à voir s'il y a d'autres enfants (auquel cas il faudra prévoir de donner l'équivalent aux autres enfants).

3.6. Coût engendré par le salarié.

Salaires envisagés : 15 € brut de l'heure

Sur la base d'un 35 h/sem $\rightarrow 15 \times 35 = 525 \text{ € / sem.}$

Si l'on considère 4,33 semaines/mois, le salaire annuel brut du salarié est de $525 \times 4,33 = 2\,273,25 \text{ €}$.

Sur ce salaire brut, il faut enlever les cotisations salariales ($\approx 20\%$)

$\rightarrow$ Salaire net annuel = $2\,1\,823,20 \text{ €} + \text{cotisations patronales } (\approx 30\% \text{ sur le salaire brut})$

Rém. salarié = $21\,823,20 \text{ €}$

Cot. patronale = $30\% \text{ salaire brut} = 30\% \text{ de } 2\,273,25 \times 12$
 $= 8\,183,70 \text{ €}$

Coût total employeur : rémunération salarié + cot. patronales
 $= 21\,823,20 \text{ €} + 8\,183,70 \text{ €}$
 $= 30\,007 \text{ €}$

3.7 Plan de financement du semoir.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Semoir	70 000 €	ELIT	45 900
		Auto-financem ^t	23 100
			70 000 €

Le GAEC dispose d'une marge de sécurité intéressante, qui lui permet d'engager ~~une~~ auto-financement de l'investissement à hauteur de 33%. Cela a du sens, surtout aux vues du taux d'intérêt proposé par la banque (2.5%, ce qui est élevé) et du faible endettement de la structure. Je propose de payer la TVA via un cent terme TVA.

3.8 Evolution EBE prévisionnel en année ussière.

$$\begin{aligned}\text{EBE prévisionnel} &= \text{EBE au projet} - \text{Coût salarié} + \text{TBA prime} \\ &= 137\,988 - 30\,007 + (1/3 \text{ cotisation TBA}) \\ &= 137\,988 - 30\,007 + 12\,665 \\ &= 120\,646 \text{ €}\end{aligned}$$

3.9. Méthode d'amortissement.

Les agriculteurs ont le choix d'amortir le matériel et autres immobilisations corporelles des biens vivants avec la méthode linéaire ou méthode dégressif fiscal. Ici il s'agit de matériel neuf, et on parle d'une durée d'amortissement de 7 ans. L'exploitation a donc tout intérêt à amortir en dégressif

Etal puisque cette méthode permet d'avoir des amortissements plus importants les premières années, ce qui permet de dégrader davantage, ce qui est intéressant pour la structure étudiée.

3.10 Marge de sécurité année croisière. (annuité au projet = 25 867 €)

$$MS = EBE_{\text{après projet}} - \text{Amortissements (nouvelles}^* + \text{au projet}) - PP$$

$$MS = 120 646 - (25 867 + 7 387) - (1500 \times 12 \times 2)$$

$$MS = 51 392 \text{ €}$$

* Annuité au projet.

46 900 € sur 7 ans, 2,5%.

$$A = 46 900 \times \frac{0,025}{1 - (1 + 0,025)^{-7}}$$

$$A = 7 387 \text{ €}$$

3.11. Réponse objectifs de durabilité.

Ces évolutions doivent répondre aux 3 dimensions du développement durable pour être considérées comme durables. La dimension environnementale est satisfaite dans le sens où le semis direct est considéré comme une pratique de conservation du sol. La dimension économique est respectée avec un EBE prévisionnel qui permet de couvrir les amortissements et les prélèvements fixés en laissant une marge de sécurité confortable. Enfin la dimension sociale est également remplie car ce projet permet la création d'emploi en CDI et avec un salaire > SMIC.